

Compte-rendu du Conseil Municipal de 28 janvier 2019

1- Information est faite d'une décision prise en application de la délégation du Conseil Municipal à Mr le Maire : Un city-stade sera acquis auprès de la société MEFRAN COLLECTIVITES pour un montant de 24 908.00 € HT.

2- Il est ajouté un point à l'ordre du jour pour l'attribution d'une subvention à l'association des Gabariers de Chalignac pour l'organisation du raid des Gabariers.

3- Après lecture, le procès-verbal du 10 décembre 2018 est approuvé.

4- Point sur les travaux

- PAB : l'entreprise BERGHEAUD réalise les travaux sur le réseau d'eaux usées. Les travaux avancent normalement.
- Programme voirie 2018 : les travaux sont terminés et seront réceptionnés le mardi 29 janvier 2019.
- Programme voirie 2019 : présentation est faite des chiffrages établis par le Syndicat de la Diège pour les voies de Claniac, May à La Pradeau, de May vers maison Boulègue, de Lafage, de La Terrade vers maison Lassudrie, du parking des gîtes de Spontour et de l'entrée du parc de la Sogne. Il sera également demandé un chiffrage pour la route de Brésanges. Précision est faite que les voies de La Terrade et de Brésanges nécessitent auparavant des travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau.

Le programme définitif sera prochainement arrêté.

- Des devis ont été demandés pour des travaux sur plusieurs bâtiments.

5- Lancement d'une déclaration d'utilité publique : point reporté faute de réception des éléments en temps voulu.

6- Trois dossiers de demandes de financement seront adressés auprès de l'Etat et du Conseil Départemental dans le cadre du plan d'aménagement du Bourg :

a/ Aménagement du Bourg – Travaux d'aménagement d'espaces publics : demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour un montant d'aide de 31 174.58 € sur 89 070.25 € HT de travaux,

b/ Travaux de mise en accessibilité des espaces publics (Abords RD 166) : demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour un montant d'aide de 70 000.00 € sur 200 909.96 € HT de travaux.

c/ Aménagement du bourg R.D. 166 en traverse : demande d'aide départementale au titre de la sécurité routière – années 2019 et 2020 pour un montant d'aide 23 000.00 € (11 500.00 € en 2019 et 11 500.00 € en 2020) sur 68 861.02 € HT de travaux.

7- Une convention de mise à disposition du service « assistance réseaux d'eau potable et d'assainissement » sera conclue avec le Syndicat de la Diège pour un an renouvelable 2 fois.

8- La commune va adhérer au groupement de commandes du Syndicat de la DIEGE pour l'achat de fourniture d'électricité et de services associés pour les contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA. Il s'agit des compteurs de l'ACAPAL, de la salle polyvalente, de la salle des fêtes et du Pont-Aubert.

9- Gestion du personnel

- L'agent en charge de l'entretien des salles communales a fait part de sa démission ; un appel à candidatures sera effectué.

- Les heures supplémentaires effectuées par les agents techniques en raison d'évènements imprévus (ex : neige, fuite d'eau, etc.) seront payées sous réserve d'établissement d'un état des heures effectuées.

10- Règlement des aides aux façades : le point est reporté, les élus souhaitant demander conseil auprès de services compétents.

11- La somme de 50 € sera versée à la famille d'un élève du lycée Bort Artense qui va participer à un voyage scolaire à STRASBOURG.

12- Des conventions de mises à disposition de locaux vont être signées avec les associations communales bénéficiant de l'utilisation régulière d'une salle (ES Soursac, Soursac Informatique, Société de Chasse, Foyer Rural et Comité des Fêtes). Ces conventions rappellent les droits et obligations de chacun ; elles recensent également le matériel stocké et les personnes qui ont les clés de ces salles.

13- Une représentation du Festival de la Luzège 2019 sera organisée le 23 juillet dans la cour de l'école. La pièce proposée sera « Platonov » d'Anton TCHEKHOV.

14- La commune participera à l'édition 2019 de Sculpturama et financera l'association à hauteur de 2 000 €.

15- Il est octroyé une subvention de 600 € à l'association des Gabariers de Chalvignac pour l'organisation du Raid des Gabariers le 09 février prochain.

16- Questions diverses

a/ Plusieurs candidatures ont été reçues pour la gérance du Soursacois. Un point sera prochainement fait avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et Haut-Corrèze Communauté.

b/ Un couple souhaitant se porter acquéreur du château de Durfort voudrait acheter l'emprise du chemin d'accès. Le conseil municipal donne un avis favorable de principe sous réserve de la réalisation des formalités administratives et techniques (déclassement de la voie, enquête publique, intégration dans le domaine privé de la commune, bornage, acte notarié et réalisation d'un nouveau chemin). Précision est faite que tous les frais liés à ce dossier devront être pris en charge par les pétitionnaires et que l'accès devra être maintenu pour les services de secours.

c/ Il sera organisé un évènementiel autour du Pumptrack le samedi 11 mai 2019 avec le concours de la station sports nature Haute-Corrèze et des associations soursacoises. Une réunion prévue le 14 février 2019 permettra d'en définir les détails organisationnels. La création d'une régie paraît nécessaire. Il sera par ailleurs étudié l'opportunité de solliciter des sponsors.

d/ Information est donnée sur l'évolution législative du calcul de la taxe de séjour.

Pour permettre le maintien de la taxe de séjour actuelle (0.20 € / nuit / pers.), un classement des gîtes va être entrepris auprès des Gîtes de France. Le camping ne pouvant être classé, il sera désormais appliqué une taxe de séjour égale à 5 % du prix de la nuitée soit 0.44 € ; l'information sera communiquée aux locataires.

e/ Information est donnée sur la composition de la commission de contrôle des listes électorales :

- Membres du conseil municipal : Véronique LAPEYRE (titulaire) et Nathalie GOUT (suppléante)
- Délégués du Préfet : Philippe OYSEL (titulaire) et Anne JOURDE (suppléante)
- Délégués du Tribunal de Grande Instance : Colette LASSUDRIE (titulaire) et Martine GUILLAUME (suppléante)

f/ Les budgets primitifs 2019 seront élaborés à partir du 14 février.

g/ Le groupe de travail « Gestion des cimetières » se réunira prochainement pour rédiger un règlement et pour faire le point sur les concessions.

h/ Mr BARRASSIN et Mme GOUT représenteront la commune lors la cérémonie de la Sainte Barbe le 02 février 2019.

i/ Dans le cadre du Grand Débat National, un registre de doléances est mis à disposition en mairie aux horaires d'ouverture.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h 40.